

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_45
id. 2427

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

PROGRAMME DE VOIRIE 2016

La voirie est une priorité du budget d'investissement, notamment afin de **maintenir un bon niveau de service** pour notre réseau routier et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la **lutte contre l'insécurité routière**.

Pour 2016, le budget d'investissement routier proposé s'articule autour de deux axes principaux :

- **l'achèvement des programmes antérieurs, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016,**
- **la programmation 2016-2017,** qui représente un montant d'autorisations de programme de 10 964 200 euros, dont :
 - 9 495 000 euros d'opérations de remise en état des routes, de réparations d'ouvrages d'art et d'aménagement de sécurité (cf. II.a),
 - 1 085 000 euros au titre des itinéraires cyclables (cf. III.3),
 - 384 200 euros d'investissements divers (cf. IV.).

Les missions du centre technique départemental (CTD), relevant du programme d'investissement sur les routes, sont valorisées et présentées en annexe 3 du présent rapport.

Enfin, une programmation d'une partie du gros entretien de voirie vous est proposée, sachant que, pour le reste, les enveloppes d'entretien réparties sur les subdivisions départementales permettront de traiter les urgences et les besoins constatés en sortie d'hiver.

Le programme d'investissement, comprend également les opérations spécifiques suivantes :

- la poursuite de la remise à niveau des ponts bowstring sur le canal,
- la poursuite du programme d'itinéraires cyclables.

I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2013 sont entièrement réalisés.

Sur le programme 2013/2014 :

- 3 opérations sont en cours de travaux (réparation de l'ouvrage sur le Tarn RD 94 à Reyniès et Orgueil, reprofillement de chaussée RD 953c à Valence d'Agen),

Sur le programme 2014-2015 :

- 4 opérations sont en cours de travaux (reprofillement de chaussée en agglomération RD 11e1, 11e3 et 953c à Valence d'Agen),

Sur le programme de travaux 2015-2016 (annexe1) :

- **2 opérations sont en cours de travaux ;**

- **9 opérations sont lancées ;**
- **1 opération reste à lancer.**

II - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2016-2017

Le programme de travaux **2016-2017** comporte **48** opérations sur routes départementales, dont **6** seront réalisées en régie par le Centre Technique Départemental. Ces **48 opérations d'investissement sont programmées pour un montant de 9 595 000 €**, réparti ainsi :

a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 2)

Le programme **2016-2017** se compose de **42** opérations pour un autorisation de programme de **9 495 000 €**. Il se décline en 4 catégories d'opérations :

- la **remise en état des chaussées hors agglomération**, concerne **19** sections d'itinéraires qui n'ont pas été renforcées dans les précédents programmes,

- la **remise en état des chaussées en agglomération**, concerne **13** sections où certaines communes sont prêtes à engager les aménagements de surface coordonnés avec les opérations départementales ;

- les **opérations de sécurité**, au nombre de **4**, qui s'inscrivent dans la politique engagée par le Département pour l'amélioration de la sécurité routière, et notamment l'aménagement de carrefours ;

- la **remise en état des ouvrages d'art** : **6** opérations.

Parmi ces opérations, l'une d'elles concerne des travaux de récupération des eaux de ruissellement de l'ouvrage d'art n° 39 sur la Garonne, RD 26 bis, à Malause.

Ces travaux sont nécessaires pour protéger de toute pollution accidentelle le captage d'eau potable situé en aval, géré par le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP).

Cette opération peut bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50% du montant des travaux estimé à 150 000 € H.T.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter cette aide.

b) Opérations sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le centre technique départemental (annexe 3)

Dans les opérations programmées pour 2016-2017, Monsieur le Président propose de confier au CTD **6** opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans motos. Le coût des fournitures nécessaires à ces opérations de sécurité s'élève à **50 000 €**.

Pour évaluer les dépenses liées à ces **6** opérations, doivent aussi être considérés : le coût des salaires des agents qui réalisent ces travaux et l'amortissement du matériel, qui représentent à peu près **50%** du montant global, évalué à **100 000 €**.

Au total, pour réaliser ces **6** opérations d'investissement dont l'enveloppe globale représente **100 000 € : 50 000 €** sont inscrits au chapitre des crédits d'entretien routier sur l'article **60633**, sous-fonction **621** et **50 000 €** sur l'article **62181**, sous-fonction **621**.

III - LES OPERATIONS SPECIFIQUES

1 – Pont Bowstring de Saint Porquier

Monsieur le Président propose de réaliser la réparation de **l'ouvrage sur la RD 79 à Saint-Porquier** en préalable aux travaux de renforcement qui doivent être entrepris sur cet axe.

A cette date, les études d'avant-projet sont réalisées, la consultation des entreprises pourrait être menée au 2^o trimestre et les travaux au second semestre 2016.

2 – Construction du nouveau Pont de Verdun-sur-Garonne

Les travaux de remplacement du pont suspendu de Verdun-sur-Garonne et les finitions de ses abords sont achevés. La régularisation du paiement des acquisitions foncières est en cours de finalisation.

Depuis 2013, le Département verse les loyers, répartis en :

- loyer d'investissement,
- loyer de maintenance ;
- intérêts financiers.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de :

- **454 420 €** sur l'article **16752**, sous-fonction **01**,
- **168 900 €** sur l'article **6112**, sous-fonction **621**,

- **907 005 € sur l'article 66182, sous-fonction 01.**

3 – Les itinéraires cyclables

a) L'avancement des travaux de la vélo voie verte en bordure du canal de Montech

Le tronçon de Vélo Voie Verte entre Montech et Lacourt-Saint-Pierre a été ouvert à la circulation le 1er juillet 2014. D'une longueur de 5,7 kilomètres, il a été réalisé le long du Canal de Montech en direction du Port Canal de Montauban.

Pour réaliser la dernière section entre Lacourt-Saint-Pierre et Montauban (4,7 kilomètres), le confortement préalable des berges sur un linéaire important est nécessaire (3 150 mètres).

Voies Navigables de France a fait parvenir un programme de restauration de ces berges sur une distance globale de 1 310 mètres, à ce jour terminé. Restent donc 1 840 mètres à consolider.

Pour les années à venir, VNF n'a pas programmé de travaux. Pour réaliser la continuité de ce parcours cyclable, le Conseil Départemental doit prendre à sa charge le reste des travaux de confortement, pour un montant de **500 000 € TTC**.

Une fois les travaux de restauration réalisés, Monsieur le Président proposera l'inscription à la programmation de l'aménagement de la piste cyclable sur ce dernier tronçon pour un montant de **500 000 € TTC**.

b) La Vélo Voie Verte « Vallée du Tarn »

L'ancienne plate forme de la ligne SNCF Montauban-Saint-Sulpice (81) est propriété du Conseil Départemental sur les territoires des communes de Labastide-Saint-Pierre, Orgueil et Nohic.

La commune de Bressols est propriétaire de cet ouvrage dans la traversée de la commune.

La liaison entre Montauban et Bressols n'existe plus, totalement démolie lors de la construction de la rocade de Montauban.

Cette plate-forme, dans la partie Tarn-et-Garonnaise, est intégrée au Schéma Directeur Départemental des Itinéraires Cyclables validé par l'Assemblée Départementale en 2004.

Elle s'inscrit aussi dans le cadre du Schéma Régional des Itinéraires Cyclables et du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes validé en 2010 sous l'appellation V85.

Le schéma départemental prévoyait les travaux d'aménagement en parcours cyclable une fois la section Montech-Montauban par le canal de Montech achevée.

Par ailleurs, la commune de Labastide Saint-Pierre s'est engagée dans une démarche de création de coulée verte reliant les différents quartiers de la commune et le centre bourg.

Le Conseil Municipal a statué le 16 novembre 2012 sur cet aménagement global, pour lequel figure un tronçon implanté sur le site de l'ancienne voie ferrée (800 mètres environ).

La Convention du 29 septembre 2014 entre le Président du Conseil Départemental et le Maire de la commune précise que le Conseil Départemental autorise la commune à aménager et entretenir la section de coulée verte réalisée sur l'emprise de l'ancienne plate forme SNCF.

A ce jour, les travaux d'aménagement sont terminés. La commune de Labastide-Saint-Pierre souhaite poursuivre cet aménagement en direction de Bressols.

Il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de 2 ouvrages d'art au préalable pour un montant de **85 000 € T.T.C.**

4 – Intempéries, réparation des dommages

a) Intempéries 2013.

Les travaux de réparation de la RD 11, programmés en 2015, sont toujours dans l'attente de l'accord du riverain impacté. Ces travaux sont estimés à 35 000 €.

En outre, 5 opérations restent à programmer :

RD	PR	Commune	Canton	Estimation des Travaux	Evaluation des Risques	Trafic V/J % PL	Urgence
3	43+414	Mansonville	Lavit-de-Lomagne	250 000 €	Aléa Moyen, enjeu moyen, risque d'évaluation en cas d'épisode pluvieux	422 7,8%	2
33	7+400	Caylus	Caylus	190 000 €	Aléa important en cas de pluie, enjeu moyen, faible circulation, technique rustique peu soumise aux conditions climatiques	213 19,8%	2
40	1+500	Lafrançaise	Lafrançaise	260 000 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	870 8,5%	1
55	10+300	Saint Sardos	Verdun-sur-Garonne	450 000 €	Aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu important, axe économique local pour les activités agricoles. Circulation ouverte	324 6,1%	2
78	33+000	Lafrançaise	Lafrançaise	85 000 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	953 3,9%	1
MONTANT TTC				1 235 000 €			

Monsieur le Président propose de traiter les deux glissements classés 1 en ordre de priorité au vu des aléas et des trafics importants. Ces glissements sont situés sur les RD 40 et 78 sur la commune de Lafrançaise, aucun axe ne subit de restriction de circulation à l'heure actuelle.

b) Intempéries 2014

La remise en état de l'ouvrage (estimée à 150 000 €) franchissant l'Arratz à Gramont sur la RD25 est programmée. Cet ouvrage étant limitrophe avec le département voisin, une convention de partage du financement de ces réparations a été proposée au conseil départemental du Gers qui l'a ratifiée le 29 janvier 2016 et l'a transmise récemment pour signature. Afin de pouvoir entreprendre les travaux cet été, Monsieur le Président propose d'approuver les termes de cette convention (*annexe 5*).

L'essentiel des dispositions de la convention à ~~intervenir entre les deux~~ Conseils Départementaux pour la mise en œuvre de ce projet, peut être résumé ainsi qu'il suit :

- le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne en sa qualité de maître d'ouvrage, prend à son compte la direction et la responsabilité de la totalité de l'opération, dont le coût est évalué à 138 120 € H.T. ;
- le Conseil Départemental du Gers apporte un concours financier de 69 060 € correspondant à 50 % du total.

Le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 231 512, sous-fonction 622 du Budget Départemental.

IV – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 - Frais d'études

Les études correspondent à des prestations essentiellement confiées à des sociétés spécialisées qui ont pour mission :

- de prélever et d'analyser les matériaux à utiliser ;
- de réaliser les sondages indispensables à la mise au point de certains projets ;
- d'entreprendre des études particulières pour la réalisation de notices d'impact ou de projets de technicité spécifique comme les ouvrages de franchissement des fleuves.

Ces crédits sont également destinés à rémunérer la fourniture de supports tels que relevés de plans par les géomètres, ou par photographies aériennes. La confection de documents d'arpentage, qui permettent de concrétiser les acquisitions foncières, entre dans cette catégorie.

2 - Acquisitions foncières

Les travaux de voirie prévoyant des dégagements de visibilité, des modifications de tracé, des reconstitutions de fossés notamment, nécessitent parfois l'acquisition de terrains privés situés en bordure des itinéraires traités.

Cette année, il convient de prévoir une autorisation de programme de **100 000 €** destinée aux prix de ventes, indemnités accessoires et le cas échéant, le rétablissement des clôtures, des haies et frais notariés au titre du programme 2016.

Le programme des études et acquisitions foncières pour 2016 est proposé en annexe 4.

3 - Investigations sur les ouvrages d'art

La surveillance des ouvrages d'art, régulièrement assurée par les agents de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement et des subdivisions départementales, doit être complétée par des investigations faisant appel à des techniques spécialisées, telles que le contrôle des fondations par plongeurs et l'auscultation des superstructures à l'aide d'instruments de laboratoire.

4 - Acquisition de matériel de signalisation et de comptage de trafic

Afin de compléter le programme de renouvellement des appareils de comptage de trafic, il est nécessaire de prévoir une autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants à hauteur de 14 200 euros, permettant d'acquérir 3 stations de comptage supplémentaires.

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de **120 000 €** s'avère nécessaire.

Par ailleurs, le renouvellement de la signalisation verticale sur plusieurs itinéraires départementaux a fait l'objet de l'adoption d'un plan pluriannuel de rénovation au budget primitif de 2014.

Initialement voté à 600 000 € pour un nombre de panneaux à renouveler estimé à 2 700, dont 1 400 panneaux de police et 1 300 panneaux de signalisation directionnelle, ce plan a vu l'exécution d'une première tranche de 100 000 € en 2014, qui a permis d'acheter et de poser 1 223 panneaux de police.

En 2015, une deuxième tranche de crédits de paiement, à hauteur de 245 130 €, a permis l'achat et la pose de 190 panneaux de police supplémentaires ainsi que de 831 panneaux de signalisation directionnelle.

Monsieur le Président propose de compléter ce programme en 2016, par une troisième tranche d'achat et de pose de panneaux directionnels pour un montant de 125 000 €.

Enfin, la mise en place des panneaux d'agglomération en occitan est en cours. Sur les 195 communes que compte le Département, 141 comportent une ou plusieurs Routes Départementales et 54 n'en comportent pas.

157 communes ont répondu favorablement à la sollicitation qui leur a été adressée afin de recueillir leur avis tant sur le principe que sur l'appellation occitane.

29 réponses sont en attente et 9 communes ont répondu défavorablement.

A ce jour, les panneaux ont été achetés pour 96 communes et sont en cours de pose par les services départementaux.

Il convient de compléter cette première tranche par une deuxième en 2016 afin de terminer le programme tel qu'il a été voté au BP 2015.

5 – Réparations des dommages causés au domaine public routier

Afin de procéder aux réparations des ouvrages et divers éléments endommagés, Monsieur le Président propose d'adopter une **autorisation de programme de 60 000 euros et de ratifier les crédits de paiement correspondants**. Monsieur le Président précise que ce montant fait l'objet de remboursements par les assurances des tiers impliqués ; un montant équivalent est par conséquent inscrit en recettes.

VI - CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

Pour pérenniser le patrimoine routier départemental, il est nécessaire de **consolider et de renforcer les crédits d'entretien** des routes départementales.

Pour 2016, Monsieur le Président propose de fixer à **2 260 000 €** la dotation de crédits d'entretien routier répartie comme suit :

<input type="checkbox"/> article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	220 000 €
<input type="checkbox"/> article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie pour travaux en régie par CTD	600 000 €
<input type="checkbox"/> article 60633 sous-fonction 622 fournitures de voirie.....	20 000 €
<input type="checkbox"/> article 615231 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.....	1 300 000 €
<input type="checkbox"/> article 615231 sous-fonction 622 entretien et réparation par l'entreprise.....	40 000 €
<input type="checkbox"/> article 6135 sous-fonction 621 locations d'engins et modulaires.....	80 000 €

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

I – Le domaine routier

1) L'entretien des chaussées

La rénovation des couches de roulement se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales 2, 6, 19, 21, 39, 50, 75, 94, 115, 820, 927, 928 et 964.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien (*annexe 6*).

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

2) Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de la Collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

3) La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans, ramené à 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie :

Année 2016 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km).

Année 2017 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Année 2018 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non-traité dans l'année 2012 (300 km).

Année 2019 : Axe des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Cette année, l'axe d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie sera renouvelé (*annexe 7*).

II – Les dépendances

1) L'entretien des dépendances vertes

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité.

Conscient des enjeux environnementaux, le Conseil Départemental s'est engagé à entretenir de façon raisonnée les abords des routes.

Garantir les meilleures conditions de sécurité routière tout en préservant au maximum la biodiversité de la faune et de la flore était l'objectif de ce dossier.

Le document d'organisation du fauchage et débroussaillage décline les dispositions prises par les équipes sur le terrain pour intégrer le développement durable au cœur de l'entretien des accotements routiers et du paysage.

Les objectifs fixés sont pratiquement atteints. Les campagnes de fauchage sont beaucoup moins étalées dans le temps et le nombre de jours d'intervention a considérablement diminué.

Entre contre partie, les campagnes de nettoyage d'ouvrages d'aqueducs, tâches réalisées par les agents pour drainer la chaussée, se sont déroulées sur des périodes beaucoup plus longues qu'au préalable et de manière plus complète.

Les dépenses de carburants ont été maîtrisées et la prise en compte de la protection des paysages est désormais au cœur des politiques d'entretien des dépendances vertes.

2) L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont nécessaires à un bon écoulement des eaux de ruissellement. Un travail important, permettant l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein des subdivisions, grâce à des aspirateurs broyeur (3 sur l'ensemble des antennes). Un linéaire important de fossés d'environ 4 000 kilomètres est ainsi traité.

Les demandes de compléments d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

3) L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évolution de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien présenté en annexe 8.

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

Toutefois après les éléments climatiques du 31 août 2015 où les plantations d'alignement ont payé un lourd tribut, il y a lieu de définir une nouvelle politique d'entretien des plantations d'alignement dans les zones urbaines ou péri-urbaines qui sont présentées dans un rapport spécifique.

III – La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale

Le Conseil Départemental a mis en place **une veille téléphonique**, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention. Cette organisation mobilise 19 personnes (1 cadre de permanence, 4 techniciens, ou agents de maîtrise, et 14 adjoints techniques).

En 2015, 441 interventions hors heures de service ont été réalisées par les équipes d'astreinte dans le cadre du service continu et de la surveillance du réseau routier départemental (*annexe 9*).

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, **le service hivernal** assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les effets du verglas et de neige.

Lors du dernier hiver clément avec des températures au dessus des normales saisonnières, aucun fait notable n'est à relever sur cette période avec seulement une dizaine de sorties de patrouillage.

Le Président présente le projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article (*annexe 10*).

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS

- Prend acte de l'état d'avancement des programmes annuels 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ;

II - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2016-2017

a) Opération d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises

- adopte une autorisation de programme de 9 495 000 € au titre du programme 2016-2017,
- ratifie un crédit de paiement de 10 667 000 € sur l'article 231511, sous-fonction 621, (dont 1 050 000 € au titre du programme 2013-2014, 3 107 000 € au titre du programme 2015-2016 et 6 510 000 € au titre du programme 2016-2017) ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter le co-financement de l'Agence de l'Eau pour l'opération concernant l'ouvrage N° 39 sur la RD 26 bis à Malause ;

b) Opérations sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le centre technique départemental

- Confirme la réalisation, par le Centre Technique Départemental, de 6 opérations de protection d'obstacles fixes (cf. annexe 3) ;

- Précise que pour la réalisation de ces opérations, ~~50 000 € sont inscrits au chapitre~~ des crédits d'entretien routier, sur l'article 60633, sous-fonction 621 et 50 000 € sur l'article 6281 sous-fonction 621 ;

III – LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1 – Pont Bowstring de Saint Porquier

- Ratifie un crédit de paiement de 100 000 € sur l'article 25152, sous-fonction 621 pour la réparation de l'ouvrage sur la RD 79 en préalable aux travaux de renforcement de l'itinéraire ;

2 – Construction du nouveau Pont de Verdun-sur-Garonne

- Ratifie un crédit de paiement de :
 - 454 420 € sur l'article 16752, sous-fonction 01,
 - 168 900 € sur l'article 6112, sous-fonction 621,
 - 907 005 € sur l'article 66182, sous-fonction 01.

3 – Les itinéraires cyclables

a) L'avancement des travaux de la vélo voie verte en bordure du canal de Montech

- Adopte une autorisation de programme de 1 000 000 € pour la réalisation de la dernière section entre Lacourt-Saint-Pierre et Montauban ;
- Ratifie un crédit de paiement de 500 000 € sur l'article 458118, sous-fonction 01 ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter de l'Etat et de la Région Midi-Pyrénées – Languedoc Roussillon une participation financière pour la réalisation du parcours cyclable Lacourt-Saint-Pierre – Montauban intégré au schéma national des itinéraires cyclables et au schéma régional des itinéraires cyclables.

b) La Vélo Voie Verte « Vallée du Tarn »

- Adopte une autorisation de programme de 85 000 € au titre de l'aménagement de la Vélo Voie Verte du Tarn ;
- Ratifie un crédit de paiement de 85 000 € sur l'article 231511, sous-fonction 621 ;

4 – Intempéries, réparation des dommages

a) Intempéries 2013

- Décide de traiter les deux glissements classés en priorité 1 tel que détaillés dans le tableau ci-dessus ;

b) Intempéries 2014

- Approuve les dispositions de la convention précitée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée à conclure avec le Conseil Départemental du Gers ;
- Ratifie un crédit de paiement de 480 000 € sur l'article 231512 sous-fonction 622 dont 100 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2014 et 380 000 € au titre de l'autorisation de programme au titre de 2015 ;

IV – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 – Frais d'études

- Adopte une autorisation de programme de 30 000 € au titre du programme de travaux général 2016 ;
- Ratifie un crédit de paiement de 30 000 € sur l'article 2031 sous-fonction 621, au titre du programme 2016 ;

2 – Acquisitions foncières

- Adopte une autorisation de programme de 100 000 € au titre du programme 2016 ;
- ratifie un crédit de paiement de 104 000 € sur l'article 2151, sous- fonction 621 (dont 701 € au titre du programme 2012, 16 000 € au titre du programme 2013, 40 000 € au titre du programme 2014 et 47 299 € au titre du programme 2015) ;

3 – Investigations sur les ouvrages d'art

- adopte une autorisation de programme de 60 000 € au titre du programme 2016,

- ratifie un crédit de paiement de 50 000 € sur l'article 203114 sous-fonction 621 au titre du programme 2016.

4 - Acquisition de matériel de signalisation et de comptage de trafic

- adopte une autorisation de programme de 134 200 € ,
- ratifie un crédit de paiement de 294 200 € sur l'article 2152 sous-fonction 621, dont 125 000 € au titre du plan de rénovation des panneaux voté en 2014, 35 000 € au titre des panneaux en occitan votés en 2015 et 134 200 € au titre du programme 2016 ;

5 – Réparations des dommages causés au domaine public routier

- adopte une autorisation de programme de 60 000 euros et de ratifie les crédits de paiement correspondants ;

VI – CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

- Fixe à 2 260 000 € la dotation de crédits d'entretien routier selon la répartition détaillée ci-dessus ;
- Prend acte de la politique d'entretien du domaine routier (entretien des chaussées, ouvrages d'art, signalisation horizontale, dépendances, plantations d'alignement), ainsi que de la procédure de surveillance du réseau routier et de la viabilité hivernale détaillé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC